



# Compte-rendu Conseil Municipal

## 03 avril 2023

### Présence

#### Présents :

Luc ASTOUL, Jean-Paul AYRAL, Marie-Aude BARRIER, Véronique FAURE, Gilles LARGERON, Céline MARSIN, Frédéric MEUNIER, Pierre-Franck PAPPALARDO, Raphaël ROUSSY.

#### Pouvoirs :

Maryse CAREME donne pouvoir à Jean-Paul AYRAL  
Bruno CHAMPOUX donne pouvoir à Pierre-Franck PAPPALARDO  
Marie PEREIRA donne pouvoir Marie-Aude BARRIER

Nombre de votants : 12

#### Excusés :

Maryse CAREME, Bruno CHAMPOUX, Pauline COHADE, Marie PEREIRA, Elodie PEREIRA OLIVEIRA

Intervenants : sans

Lieu de la séance : Mairie de Malauzat

#### Secrétaire de séance :

M. Raphaël ROUSSY

### Ordre du jour

- CA 2022
- Compte de Gestion 2022
- Affectation résultat 2022
- Taxes communales 2023
- Budget primitif 2023
- Travaux
- Informations et questions diverses

Approbation des PV du 20 février et du 20 mars 2023.

### 1 – Compte Administratif 2022

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	726 383,93	G	769 487,89
	Section d'investissement	B	58 462,94	H	237 021,76

		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	137 433,48 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	<b>784 846,87</b>	= G+H+I+J	<b>1 143 943,13</b>	

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	397 487,85	L	29 491,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>397 487,85</b>	= K+L	<b>29 491,00</b>

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	726 383,93	= G+I+K	769 487,89
	Section d'investissement	= B+D+F	455 950,79	= H+J+L	403 946,24
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>1 182 334,72</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>1 173 434,13</b>

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes	769 487,89	237 021,76	
Dépenses	726 383,93	58 462,94	
Excédent	43 103,96	178 558,82	221 662,78
Report 2021	0	137 433,48	137 433,48
Clôture	43 103,96	315 992,3	359 096,26
Reste à Réaliser	0	-367 996,85	-367 996,85
Total cumulé	43 103,96	-52 004,55	-8 900,59

**Je vous propose de donner un avis favorable**

**Vote : (le maire s'étant retiré, 10 votants, M. Luc ASTOUL préside ce vote)**

**10 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

**Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.**



# Compte-rendu Conseil Municipal

## 03 avril 2023

### 2 – Compte de gestion 2022

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

Après comparaison du compte administratif réalisé par la commune et le compte de gestion transmis par le trésorier les résultats sont identiques.

**Je vous propose de donner un avis favorable**

**Vote :**

**12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

**Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.**

### 3 – Affectations des résultats 2022

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

Excédent de fonctionnement : 43 103,96 € reporté en investissement 2023

Excédent d'investissement : 315 992,3 € reporté en investissement 2023

**Je vous propose de donner un avis favorable**

**Vote :**

**12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

**Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.**

### 4 – Taxes communales 2023 :

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

L'excédent de fonctionnement 2022 est de 43 103,96 € ce qui est faible en regard des investissements inscrits au BP 2023.

Il nous faudra mieux maîtriser nos dépenses : éclairage public, éclairage du stade de football, bâtiments publics etc. et chercher de nouvelles recettes : photovoltaïque, impôts locaux.

Je vous propose d'augmenter le taux des taxes communales de 0,5 % :

- TFB à 37,14 %
- TFNB à 76,36 %
- TH à 8,64 % (pour les maisons secondaires)

La totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2023 avec effet du coefficient correcteur soit - 140 690 € sera par conséquent = 563 212 € - 140 690 € = 422 522 €

+ FNGIR = 4 138 €

+ Allocations compensatrices = 1 302 €.

**Je vous propose de donner un avis favorable**

**Vote :**

**12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

**Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.**

### 5 – Budget primitif 2023

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

MALAUZAT - Budget Commune - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	508 814,80	560 819,35
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	397 487,85	29 491,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 315 992,30
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		906 302,65	906 302,65
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	873 930,22	873 930,22
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		873 930,22	873 930,22
TOTAL DU BUDGET (4)		1 780 232,87	1 780 232,87

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

**Je vous propose de donner un avis favorable**

**Vote :**

**12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

**Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.**

### 6 – Travaux

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le raccordement informatique du nouveau modulaire et de la salle de garderie. Dans la continuité de la première tranche réalisée par ABICOM, je vous propose de garder cette même entreprise pour terminer le travail.

Le montant des travaux s'élève à 1918,80 € TTC.

**Vote :**

**12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention**

**Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.**

### 6 - Informations et Questions diverses

Marie-Aude BARRIER

Q1 : Peut-on faire une information sur le respect de la machine à pain ?

R1 : Nous ferons une information sur ComMaVille.

Q2 : Mme BARRIER demande au vice-président du SBA Mr Champoux des explications sur le calcul de la taxe ordures ménagères.

BC : La TOM se décompose :

- Partie fixe : un certain pourcentage calculé sur la valeur locative de l'habitation.
- La part incitative calculée en fonction de chaque levée de poubelles jaunes et vertes.

MAB : cette tarification avait pour objectif d'encourager les administrés à tendre vers un comportement éco responsable en réduisant les déchets. On constate aujourd'hui que plus on trie, moins on sort ces poubelles et plus la facture augmente (24% en plus sur la levée de la poubelle verte entre 2021 et 2022).

JPA : l'installation de PAV permettra de réduire la facture des ordures ménagères.

MAB : l'installation des PAV n'est pas à l'ordre du jour.

Luc ASTOUL

Q3 : Peut-on avoir des précisions sur les décisions communautaires concernant l'eau ?

R3 : Pas de décision prise mais des réflexions en cours pour couper l'eau à tour de rôle dans les différentes communes du territoire (par secteur). Une distribution serait réalisée par les communes sur les secteurs impactés.

Céline MARSIN :

I1 : Céline nous informe que la lumière est de nouveau fonctionnelle Chemin de la Ronzière.

Prochaine réunion lundi 15 mai 2023 à 19h00 (mairie de Malauzat).

Fin de séance à 21 h 30.



Le Maire,  
Jean-Paul AYRAL